

XXème congrès du SNFOCOS

GUIDEL 4-7 octobre 2021

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Agents de Direction

L'avenir de notre Système de Sécurité Sociale est indissociable de celui de ses Agents de Direction

La Commission Permanente Professionnelle des Agents de Direction du SNFOCOS s'élève contre toute démarche d'étatisation de la Sécurité Sociale, et son corollaire, une politique de fonctionnarisation au détriment du recrutement d'agents de direction relevant de notre convention collective.

Menaces sur les CARSAT (et les régimes de retraite), inquiétudes légitimes dans les CAF et les URSSAF, et bientôt une nouvelle réorganisation « territoriale » de l'Assurance Maladie qu'auront à subir les CPAM et les ARS ?

L'étatisation « en marche » de notre Sécurité Sociale concerne tous les agents, et plus particulièrement les agents de direction.

Aux avant-postes des réformes nous attendons avec impatience les conclusions et propositions de la « Mission Rey », ainsi que les actions concrètes qui en naîtront.

Nous verrons alors s'il convient d'accompagner leur mise en œuvre ou de les combattre.

Sans se laisser aller à un quelconque pessimisme, le SNFOCOS n'est pas dupe du risque de marginalisation des ADD dès lors que « rapports » et « bilans » se succèdent soulignant une mobilité en berne, une attractivité fléchissante, ... Avec parfois, pour ne pas dire souvent une confusion – entretenue ? – entre les causes et les effets.

Le SNFOCOS est plus que jamais à leur côté dans son combat pour la reconnaissance et la défense des agents de direction.

Ce combat demeure fondé sur une légitime reconnaissance du métier et de l'expérience professionnelle par :

- une évolution significative de la classification des ADD
- la garantie de la mise en œuvre de parcours professionnels diversifiés

A cet égard, le SNFOCOS porte les revendications suivantes :

- La prise en compte de l'évolution des métiers par une évolution des rémunérations, dans le cadre d'un strict respect de la parité qui ne peut être réduite à un « principe »
- Un renforcement de l'accompagnement à la mobilité, qu'elle soit géographique ou qu'il s'agisse d'une évolution des missions des ADD
- Une évolution du classement des caisses prenant effectivement en compte l'évolution des organisations et des missions
- Une amélioration de la qualité de vie au travail
- La réciprocité sur la base du volontariat entre fonctionnaires et agents de direction en termes de parcours et carrières

Le SNFOCOS demeure favorable à une diversité des recrutements, sous certaines conditions. Or la diversité ne saurait être à sens unique. Les ADD doivent donc pouvoir se voir offrir la possibilité d'une « mobilité » (réelle et non formelle) dans des postes de la haute fonction publique.

Les agents de direction de la sécurité sociale sont autant d'experts de haut niveau de par leur formation et leur expérience professionnelle, d'où l'enjeu :

• De la création d'un véritable corps de mission

A l'état embryonnaire actuellement, ce corps de mission placé auprès de l'UCANSS contribuerait à renforcer l'unité de nos institutions et constituerait un précieux levier de diversification et de dynamisation des parcours.

• Du développement du mécénat

Naturellement proches du secteur de l'économie sociale et solidaire, les agents de direction peuvent apporter leur expérience en soutien aux acteurs de l'ESS.

Les agents de direction sont des professionnels de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, et ils évoluent au cœur des politiques sociales ...

Le SNFOCOS revendique donc une association plus étroite des ADD aux réflexions nationales :

- sur l'évolution des politiques publiques, leur mise en œuvre, leur évaluation et leur contrôle,
- sur l'évolution des métiers de la protection sociale,
- sur l'ensemble des sujets liés au développement du numérique en santé.

La CPPADD propose de contribuer à l'animation de ces échanges entre ADD, mais également d'établir un lien permanent entre ses membres et les représentants de notre syndicat au sein des différentes instances nationales de conseil et d'orientation (CESE, HCAAM, ...), des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale et des conseils de surveillance des ARS.

Réorganisations, restructurations, gestion de crise, ... les agents de direction ne ménagent pas leur peine pas plus qu'on ne les ménage ...

- Il est donc essentiel de veiller au strict respect de l'application de notre convention collective.
- Cette application ne peut être différenciée selon l'organisme et doit être la même partout et pour tous
- Les besoins et attentes des adhérents évoluent, le SNFOCOS entend les accompagner en tenant compte de ces évolutions et en confiant à la CPPADD une mission de réflexion sur l'évolution des métiers et le développement de nouveaux services.

Ouvert à la négociation, résolu dans ses revendications, le SNFOCOS poursuivra son combat pour la défense de la Sécurité Sociale et de ses agents de direction !

Composition de la Commission Permanente Professionnelle des Agents de Direction

Marie-France Barras, Directrice de la CAF de l'Yonne

Guillaume Campocasso, Directeur Comptable et Financier de l'URSSAF d'Ajaccio

Laurent Castra, Directeur du projet Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, ARS d'Ile de France, Secrétaire de la CPP ADD

Jean Baptiste Escudier, Directeur-Adjoint de la CARSAT des Hauts de France

Sandra Francisco, Sous-Directrice de l'URSSAF-Caisse Nationale (de site Sophia Antipolis)

Frédéric Malon, Sous-Directeur de l'URSSAF-Caisse Nationale (site de Saint-Étienne)

Alain Masclaux, Directeur-Adjoint de la CNAM

José Robinot, Directeur de la logistique, ARS Grand Est

Jean-Paul Verneret, Directeur-Adjoint de la CNAF

Y participent également en tant que membres du Bureau National :

Cécile Dolomie, Directrice Comptable et Financière de la CPAM de la Marne

Pascal Servent, Directeur-Adjoint de la CARSAT du Sud-Est

Ainsi qu'Alain Gautron